

Le "projet de l'association"

Le "projet de l'association" doit être la traduction pratique de "l'objet social" inscrit dans les statuts. Il est nécessaire de le formaliser.

Ce descriptif vous sera utile :

- Pour informer vos membres, vos bénévoles, vos différents publics...
- Pour communiquer avec vos partenaires, vers l'extérieur, avec la presse...
- Pour rédiger votre rapport d'activités en fin d'année
- Pour constituer un dossier de demande de subvention

Pour formaliser le "projet de l'association", il est nécessaire de répondre à différentes questions en utilisant la fiche "projet de l'association".

Les outils

- * Fiche "projet de l'association"
- * Exemple de fiche "projet de l'association"

Conseils

- * Rédigez collectivement la fiche "projet de l'association" en faisant participer les différents acteurs de l'association
- * Le projet de l'association peut évoluer dans le temps mais il doit toujours être en adéquation avec "l'objet social" de l'association
- * Ce document vous permettra de clarifier le projet auprès de vos publics et de vos partenaires
- * Vous pourrez vous appuyer sur ce document pour réaliser des outils de communication

CI&RA 66

Tél : 04 68 66 55 46
www.cierasso.org

